

11^e dimanche du temps ordinaire C - le 11 et 12 juin 2016

La miséricorde de Dieu !

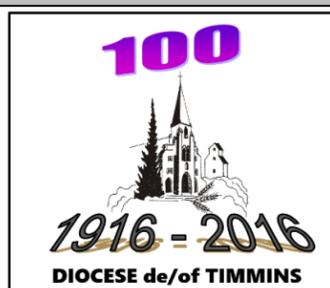
« **Grâce à la parole** » À celui ou celle qui reconnaît sa faute et s'en remet à sa miséricorde, Dieu accorde son pardon. Sa miséricorde est plus grande que le mal que nous commettons.

Devant tout ce qui se passe dans le monde, nous pouvons être tentés de fermer notre cœur aux autres. Mais la parole de Dieu, en ce dimanche, nous invite à accueillir nos frères et sœurs à la manière de Jésus : avec amour et miséricorde.

Messes de la semaine

Jour	Date	Heure	Aux intentions de	Offert par :	No.
Samedi	11 juin 2016	19 h	Paroissiens et paroissiennes		
Dimanche	12 juin 2016	10 h	Jean-Guy Boissonneault 4 ^e anniv Jean-Paul Lamothe	son épouse Georgette les enfants	4.952 5.062
Mardi	14 juin 2016	18 h 30	Alcide Chartier Laurette Nickner	Michel et Eveline Audet Pauline Ricard	4.989 4.996
Mercredi	15 juin 2016	18 h 30	Marguerite Ouellette Donald Laforest	Claudette et Léonard Benoit Claire Bolduc et famille	5.005 5.014
Jeudi	16 juin 2016	18 h 30	Honneur de la Ste-Vierge-Marie Viola Gravelle	Denise Melançon Claire Robitaille	5.112 5.131
Vendredi	17 juin 2016	10 h	Don Burey Armand Boissonneault	Yvette et la famille Claudette, Darquise, Eric	4.998 5.107
Samedi	18 juin 2016	19 h	Paroissiens et paroissiennes		
Dimanche	19 juin 2016	10 h	Laurent Morin Jacqueline Demers	Claude et Lori-Ann Morin Gisèle et Georges Plourde	4.774 5.027

Annonces



La messe pour la célébration du centenaire du diocèse aura lieu ce dimanche le 12 juin à 16 h en la cathédrale St. Anthony of Padua.

Collecte du 5 juin 2016 :

Quêtes----	732,95\$
CVA:-----	160,00\$
Lampions:---	85,00\$
Prions:-----	28,65\$

Bingo :

Les prochains bingos pour la paroisse seront le 18 juin et le 2 juillet 2016.

Tweet du Pape François 5 juin 2016 « Les saints ne sont pas des surhommes, ni ne sont nés parfaits.

Quand ils ont connu l'amour de Dieu, ils l'ont suivi, au service des autres. »

Activités de la semaine :

16 juin	17 h	Potluck et Grande Assemblée des Dames St-Dominique	Grande Salle Paroissiale
---------	------	--	--------------------------

Don à la mémoire d'un être

Au lieu de fleurs ou dons à des organismes déjà bien établis. Veuillez faire un « **DON À LA MÉMOIRE** » pour notre paroisse. Ces dons sont acceptés dans tous les salons funéraires de Timmins ainsi qu'à notre presbytère.

La paroisse St-Dominique exprime sa gratitude aux gens qui ont contribué généreusement au « **Don à la mémoire** ». Cette généreuse pensée contribue à la pastorale de notre communauté chrétienne.

Retraite d'été à la Villa Loyola

Du 7 août (19h) au 12 août (13h) 2016, le P. Ronald Perron, s.j., offrira, à la Villa Loyola, une retraite silencieuse. Cette retraite aura comme thème «Une invitation aux Exercices Spirituels». Les frais sont fixés à 495\$/personne, 870\$/couple ou 295\$ sans logement (un dépôt non-remboursable de 50\$/personne est requis). Vous pouvez vous inscrire en composant le 1-705-522-3502 ou par courriel à loyola@isys.ca.

Cursillo catholique

Cursillo à la Villa Loyola, Sudbury, les 23, 24 et 25 septembre 2016. Coût : 230,00 \$ par personne. Comprend deux nuits (vendredi et samedi soirs), cinq repas, collations et nourriture spirituelle. 100 \$ de dépôt non remboursable est requis pour réserver sa place. La description d'un cursillo et le formulaire d'inscription sont en arriére de l'église. S'il vous plaît remettre ou envoyer le formulaire d'inscription rempli avec le dépôt au bureau de la paroisse Sainte Anne-des-Pins, Sudbury. Pour plus de renseignements, communiquez avec Georges Duquette à Canadets@hotmail.com ou Monette Gagné au (705) 673-1105.



Extrait de : « Pape François : la douceur du cœur permet de comprendre la grandeur de Dieu »

...Le Pape a délivré une série de réflexions tirées de l'Évangile de Matthieu, qui montre Jésus s'adresser aux foules avec le célèbre sermon sur la montagne. «Il enseignant la nouvelle loi, qui n'annule pas l'antique loi mais la perfectionne en la portant à sa plénitude», a-t-il insisté.

«Celle-ci est la loi nouvelle, celle que nous appelons les Béatitudes. C'est la nouvelle loi du Seigneur pour nous. Elles sont le plan de navigation, le plan de route de la vie chrétienne. Justement ici nous voyons, sur cette route, selon les indications de ce navigateur, nous pouvons aller de l'avant dans notre vie chrétienne.»

Les trois marches de la perdition

François a poursuivi son homélie en complétant, d'une certaine façon, le texte de Matthieu avec les considérations que l'évangéliste Luc met à la fin du même récit des Béatitudes, c'est-à-dire, comme il l'a appelé, "la liste des quatre gardes" : "garde aux riches, aux repus, à ceux qui rient, à ceux dont tout le monde dit du bien". Le Pape a rappelé avoir dit à de nombreuses reprises que «les richesses sont bonnes», mais que «ce qui fait mal, c'est l'attachement aux richesses», qui deviennent ainsi «une idolâtrie».

Pour lire cet article au complet, veuillez le trouver sur le site web suivant : [Source : http://www.news.va/fr/news/pape-francois-la-douceur-du-cur-permet-de-comprendre](http://www.news.va/fr/news/pape-francois-la-douceur-du-cur-permet-de-comprendre)

13 Juin – Fête de St. Antoine de Padoue, Prêtre et docteur de l'Église

O Saint Antoine, puissant intercesseur, je vous supplie de prendre un soin paternel de mon âme, de mon corps, de mes affaires et de ma vie entière; rien ne pourra me nuire, tant que je serai sous un tel protecteur. Présentez mes demandes au Père des miséricordes, afin que, par vos mérites, il daigne me fortifier dans son service, me consoler dans mes afflictions, me délivrer de tous les maux et me donner la force de les supporter pour le bien de mon âme.

Vous qui avez reçu le privilège de faire retrouver les choses perdues, aidez-moi à retrouver, si telle est la volonté de Dieu, la paix de ma conscience dont la perte m'afflige plus que toute autre chose au monde... A ces grâces, joignez celle de rester ferme dans ma foi et de ne jamais me séparer de Dieu, à qui je dois honneur et actions de grâce, maintenant et toujours. Amen



Extrait de la lettre pastorale de Mgr Poitras sur l'Eucharistie «Vous ferez cela en mémoire de moi» (Lc 22,19)

I. Enseignement de la foi catholique sur l'importance de l'Eucharistie

11- En lien avec cette doctrine, l'Église enseigne que les fidèles doivent participer à la Messe dominicale : «L'Église fait obligation aux fidèles de participer les dimanches et les jours de fête à la divine liturgie et de recevoir au moins une fois par an l'Eucharistie, si possible au temps pascal, préparés par le sacrement de la Réconciliation » (Catéchisme 1389). Le Catéchisme approfondit ce précepte :

2180 Le commandement de l'Église détermine et précise la loi du Seigneur : "Le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Messe" (can. 1247). "Satisfait au précepte de participation à la Messe, (la personne) qui assiste à la Messe célébrée selon le rite catholique le jour de fête lui-même ou le soir du jour précédent" (can. 1248, § 1).

2181 L'Eucharistie du dimanche fonde et sanctionne toute la pratique chrétienne. C'est pourquoi les fidèles sont obligés de participer à l'Eucharistie les jours de précepte, à moins d'en être excusés pour une raison sérieuse (par exemple la maladie, le soin des nourrissons) ou dispensés par leur pasteur propre (cf. can. 1245). Ceux qui délibérément manquent à cette obligation commettent un péché grave.

2182 La participation à la célébration commune de l'Eucharistie dominicale est un témoignage d'appartenance et de fidélité au Christ et à son Église. Les fidèles attestent par là leur communion dans la foi et la charité. Ils témoignent ensemble de la sainteté de Dieu et de leur espérance du Salut. Ils se reconforment mutuellement sous la guidance de l'Esprit Saint.

2183 " Si, faute de ministres sacrés, ou pour toute autre cause grave, la participation à la célébration eucharistique est impossible, il est vivement recommandé que les fidèles participent à la liturgie de la Parole s'il y en a une, dans l'église paroissiale ou dans un autre lieu sacré, célébrée selon les dispositions prises par l'évêque diocésain, ou bien s'adonnent à la prière durant un temps convenable, seuls ou en famille, ou, selon l'occasion, en groupe de familles " (can. 1248, § 2).

